

auxquels on a pu arriver ni prétendre qu'il existait des accords lorsque tel n'était pas le cas. Voici ce à quoi nous voulons en venir: notre Organisation est en butte à des difficultés financières à cause de divergences constitutionnelles et politiques que maintenant nous tentons graduellement de laisser de côté. Les Etats membres n'ont pas à se demander ce que les autres délégations ont dit et fait, ou ce qu'elles diront et feront. Ils doivent plutôt s'interroger s'ils sont prêts eux-mêmes à se conformer au consensus du 1er septembre 1965; c'est-à-dire à répondre à l'appel en faveur de contributions volontaires, à agir et être traités dans ce domaine comme les Etats distincts, respectés et souverains qu'ils sont. Le Canada acquitte sa quote-part du budget ordinaire et verse en plus des contributions volontaires en faveur d'un ensemble de programmes internationaux. En compagnie de vingt-deux autres Etats, le Canada a aussi versé une contribution volontaire pour aider à combler le déficit de l'Organisation des Nations Unies.

Nous incitons donc les Etats membres qui ne l'ont pas déjà fait, à voir quelle contribution ils pourraient verser pour faire face aux besoins évidents et pour répondre au consensus agréé à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, un consensus qui a été confirmé par les résolutions 2053A (XX) et 2249 (S-V). Il y a maintenant plus de deux ans que le Secrétaire général priait les Etats membres de verser ces contributions volontaires nécessaires afin que l'avenir puisse être envisagé avec une espérance et confiance renouvelées. Que tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, fassent maintenant leur part démontrant ainsi leur confiance dans les Nations Unies.